

## ANIMATION

Comme chaque année on vous attend dès 8 h 30 pour le concours de pétanque, et fin d'après-midi il est proposé un repas suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice.



Élections  
européennes



9 juin 2024

04/2024  
Numéro 12

À NOTER

# le VERNEWS

[www.vernou-sur-brenne.fr](http://www.vernou-sur-brenne.fr)



## LE MOT DU MAIRE

### SÉRIEUX BUDGÉTAIRE



Le budget voté au dernier conseil municipal fait apparaître le sérieux budgétaire et la volonté d'agir : au titre du patrimoine (restauration de l'église, voirie, gymnase), à la transition énergétique (études groupe scolaire), à la protection des personnes et des biens (études bassins versants et rue Neuve, sécurité/incendie) et à l'équipement de nos services.

Ces projets seront financés notamment par l'excédent dégagé en 2023, et l'épargne prévisionnelle de 2024, témoins d'une gestion sérieuse.

Je vous rappelle que la construction d'un budget est un exercice complexe d'équilibre financier, même si le travail budgétaire peut se résumer assez simplement au fait que les recettes doivent couvrir les dépenses.

Volonté d'agir qui se traduit aussi par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. En 2024, l'effort se poursuit et nous avons étudié ligne par ligne les dépenses afin de contenir les effets de l'inflation.

Et les recettes ? Fluctuantes puisqu'elles sont essentiellement liées à la loi de finances et constituées de dotations et compensations versées par l'État.

Il reste le produit des services, peu représentatifs, et la fiscalité. Après l'augmentation de l'année passée, les taux ne vont pas évoluer en 2024. Pour le contribuable cependant, la revalorisation des bases de 3,9 % s'appliquera.

Sobriété dans le fonctionnement, responsabilité dans nos priorités et lucidité sur nos capacités financières, tels sont, les objectifs, autour desquels s'articule le budget 2024.

Et soyons optimistes, la richesse d'une commune s'apprécie aussi avec sa population.

Pourtant, je suis attristée que le projet de requalification de l'ancienne usine Cosson ne puisse voir le jour rapidement, repoussé suite à des recours de riverains. Ce projet permet non seulement de supprimer une friche industrielle devenue dangereuse, mais surtout la venue de nouveaux Vernadiens.

Nous avons voulu sur ce Vernews, à travers nos différentes actions, mettre en avant le fonctionnement de la commune et de la communauté de communes.

Pascale Devallée

## COMMISSION RESTAURATION

### À TABLE LES ENFANTS !

La commission restauration se réunit trois fois dans l'année. Elle est composée de représentants de parents d'élèves élus, des deux directeurs du groupe scolaire, du prestataire de service Restaupal, avec le chef de cuisine, le responsable de secteur et une diététicienne. Elle est animée par deux conseillers municipaux membres de la commission des affaires scolaires. Elle a une mission d'expertise au sein de l'établissement et travaille aux propositions d'évolutions stratégiques sur les questions de la restauration. Elle échange sur les menus et les animations, répond aux questions des parents sur des sujets comme la gestion des allergies alimentaires, la réglementation (loi Egalim, GEMRCN\*), la qualité de la prestation (assaisonnements, quantités, qualité des produits), l'organisation des services à table et les difficultés rencontrées sur le site.

La dernière commission s'est déroulée le 15 février dernier. Mme Lenogue, animatrice du service déchets ménagers de la communauté de communes

TEV est intervenue sur les campagnes de pesées des restes alimentaires qu'elle a réalisées sur les trois dernières années au sein du restaurant scolaire. Les quantités de biodéchets sont stables, 56 grammes par repas servi et restent en dessous de la moyenne nationale à savoir : 76 grammes/repas.

Pour la rentrée 2024, des serviettes en tissu remplaceront les serviettes en papier, côté élémentaire. Elles seront fournies et gérées par les parents.

Le contrat avec notre prestataire de restauration se termine en 2025. Un travail sur le nouveau cahier des charges va débuter. Il liste nos besoins, notre volonté politique en terme d'alimentation comme l'approvisionnement local, définit le taux de prise en charge de la prestation comme la gestion des déchets, la gestion des fluides énergétiques ou de l'eau, il détermine les conditions dans lesquelles le marché doit être exécuté.

\*Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition

## COMMISSION RESTAURATION



Le chef Nicolas. Vous en avez certainement entendu parler et bien le voilà !

Derrière les fourneaux de la cuisine de l'école de Vernou-sur-Brenne depuis novembre 2021, Nicolas Miterrand s'est bien adapté à ses nouveaux convives, les enfants. En effet ce chef de cuisine titulaire d'un BTS dans la restauration obtenu au Lycée hôtelier de Bourges, travaillait jusque-là, dans le secteur du médico-social pour la même société de restauration. Gérer des portions plus petites, et stimuler les enfants à la découverte de nouvelles saveurs sont ses nouveaux challenges.

Il réalise également les repas pour l'accueil de loisirs (ALSH) tous les mercredis, environ 100 couverts et pendant les vacances au centre aéré, 70 couverts.

Les plats qu'il aime travailler et déguster : la noix de Saint Jacques accompagnée de tagliatelles de légumes et la charlotte au chocolat pour finir sur une note sucrée.

## Rentrée scolaire 2024-2025

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes.

À chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription périscolaire disponible en version papier à l'accueil de la Mairie ou téléchargeable sur le site internet de Vernou.

Ce document doit impérativement être retourné au service des affaires scolaires avant le 31 mai, date butoir, afin de valider l'inscription de votre enfant tant au temps périscolaire qu'à l'école.

En cas de départ de l'enfant seul ou accompagné d'un mineur, une décharge de départ d'enfant seul doit être complétée et jointe à la fiche d'inscription.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la Mairie : « vie pratique - enfance et scolarité ».



Pour toute question ou demande le service des affaires scolaires est disponible par téléphone au 02.47.52.11.99 ou par mail : [affaires.scolaires@vernou-sur-brenne.fr](mailto:affaires.scolaires@vernou-sur-brenne.fr)

# COMMENT EST PILOTÉE VOTRE COMMUNE ?

## Le maire représente la commune.

### Il a deux fonctions principales :

Dans ses fonctions, le maire est assisté par le conseil municipal : l'assemblée des élus représentant les habitants de la commune.

Le conseil municipal est présidé par le maire et est compétent pour prendre les décisions concernant la gestion de la commune. Son rôle est de voter les décisions pour la commune (budget, montant des impôts, travaux à prévoir dans la commune, etc.)

Chaque décision prise par le conseil s'appelle une délibération. Celle-ci est ensuite affichée en mairie et sur le site internet afin que chaque administré puisse en prendre connaissance.

**Le conseil municipal de Vernou c'est une équipe qui regroupe autour de son maire :** 5 adjoints, 3 délégués et 14 conseillers.

Tous participent au sein de plusieurs commissions (Finances, Urbanisme, Communication, Culture, Vie Associative et sport, Animations et Cérémonies, Scolaire, Transition écologique, CCAS...) à gérer les affaires courantes, à apporter des solutions aux problèmes rencontrés et à proposer des actions diverses pour divertir, informer et faciliter la vie de ses concitoyens.

Le conseil municipal se réunit régulièrement, en général une fois par mois – Tous les habitants peuvent assister à la séance.

### Prochains conseils :

- 15 avril 2024

- 13 mai 2024

- 24 juin 2024

Pour gérer sa commune, le maire s'appuie sur une communauté de communes et des partenaires tels que :

■ Le Département qui mène des actions dans les domaines de l'insertion sociale, de la voirie, de l'environnement, du tourisme, de l'éducation et le l'équipement des communes

■ La Région qui agit dans des domaines exclusifs : transports, lycées, formation, aménagement du territoire, environnement, développement économique, gestion de fonds européens.

■ Le préfet qui dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'État.

■ Les services extérieurs de l'État comme la Direction Départementale des territoires (DDT), la Direction Départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la Direction Départementale de la protection des Populations (DDPP).

## Quel est le rôle du maire ?

### EXÉCUTIF DE LA COMMUNE

**MAIRE**

- Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal
- Il est le chef de l'administration communale
- Il est chargé des pouvoirs de police
- Il prend des arrêtés municipaux
- Il représente la commune en justice

### AGENT DE L'ÉTAT

- Il est officier de l'état civil
- Il est officier de police judiciaire
- Il organise les élections (bureaux de vote, etc.)
- Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales
- Il est chargé du recensement citoyen
- Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

## Quel est le rôle du conseil municipal ?

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE + ÉLUS MUNICIPAUX

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel.

**VOTE**

BUDGET COMMUNAL

**APPROUVE**

**CRÉE**

SUPPRIME

SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

**FAVORISE**

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COMMERCES

**GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL**

PLU VOIRIE

**L'ACTION SOCIALE**

CRÈCHES PERSONNES ÂGÉES

**DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS**

Direction de l'information légale et administrative vie-publique.fr | 2019

**CHÂTEAU DE NOIZAY**

VOTRE RESTAURANT DU CHÂTEAU DE NOIZAY EST OUVERT SUR RÉSERVATION AU 02 47 43 46 49 DU MERCREDI MIDI AU DIMANCHE SOIR - MENU A PARTIR DE 39€



**WELCOME AUTOMOBILE**  
Pierre & Fils

CONCESSIONNAIRE MORGAN

Pierre-Augustin BOULEAU

Tél. 07 70 30 41 30

welcome-automobile.com

**Atelier du Décor**

Jacky Yvonneau  
Créateur - Restaurateur  
Tapissier - Décorateur

www.atelierdudecor.com

L'atelier :  
21, av. Léonard de Vinci  
ZAC de Conneuil  
Montlouis-sur-Loire  
Tél. 02 47 50 82 72

La boutique :  
81, rue de la Scellerie - Tours  
Tél. 02 47 75 17 41

# VERNOU ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

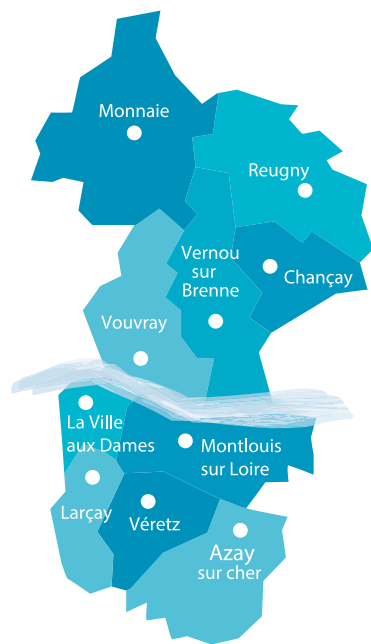
## Une communauté de Communes est un EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Elle permet de réaliser des projets qu'une commune seule n'aurait pas les moyens de mener à bien (collecte des déchets, mobilité, développement économique, centre de loisirs, crèche...)

Elle exerce à la place des communes membres, des compétences transférées par les communes.

La loi fixe des groupes de compétences obligatoires (Développement économique et l'aménagement du territoire) et optionnelles.

Notre commune fait partie de la Communauté de communes Touraine Est Vallées (T.E.V)



Touraine Est Vallées et son territoire

## Le conseil Communautaire est l'organe décisionnel de la T.E.V

Il se réunit pour débattre et voter l'ensemble des projets communautaires et est également chargé d'examiner et de voter chaque année le budget communautaire

Les élus communautaires de la T.E.V, sont élus pour 6 ans sont

au nombre de 41 ( dont 3 pour Vernou : Pascale Devallée, Patrice Tarbe de Saint-Hardouin et Claude Gouron).

Le conseil communautaire est l'organe décisionnel de la Communauté Touraine-Est Vallées.



1. Vincent Morette, Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées. Maire de Montlouis-sur-Loire.
2. Alain Benard, 1<sup>er</sup> vice-président Finances Infrastructures et bâtiments. Maire de La Ville-aux-Dames.
3. Axelle Tréhin, 2<sup>e</sup> vice-présidente Transition écologique et prévention des risques. 1<sup>er</sup> adjointe au maire de Reugny.
4. Christophe Duveaux, vice-président aux infrastructures et bâtiments.
5. Gilles Augereau, 4<sup>e</sup> vice-président de l'école de musique et coopération culturelle. Maire de Véretz.
6. Pascale Devallée, 5<sup>e</sup> vice-présidente Développement économique. Maire de Vernou-sur-Brenne.

7. Janick Alary, 6<sup>e</sup> vice-président Habitat et aménagement du territoire. Maire d'Azay-sur-Cher.
8. Gérard Serer, 7<sup>e</sup> vice-président Tourisme. 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Vouvray.
9. Jean-François Cessac, 8<sup>e</sup> vice-président Ressources humaines et administration générale. Maire de Larçay.
10. François Lalot, 9<sup>e</sup> vice-président Gestion et valorisation des déchets. Maire de Chançay.
11. Laurent Thieux, 10<sup>e</sup> vice-président Enfance-jeunesse. 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Montlouis-sur-Loire.

## LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES DE LA T.E.V

**39 414** habitants

**16 930** logements

**3** véloroutes européennes

**10 645** emplois

**3000** entreprises

**3** Appellations d'Origine Contrôlée

Les actions de Touraine-Est Vallées La communauté de communes intervient dans les domaines suivants :

### L'aménagement du territoire

- L'urbanisme et l'habitat
- Le développement économique
- Le développement numérique (Fibre optique)
- Les infrastructures : voirie et éclairage
- Le bureau d'études
- L'environnement et le développement durable
- Le patrimoine.
- Le tourisme

### Les services à la population

- La petite-enfance et l'enfance-jeunesse
- L'école de musique et développement culturel
- La gestion des déchets ménagers

### Les équipements sportifs Les ressources de la Communauté de communes

- Les ressources humaines
  - Les finances et la commande publique
- Les séances des conseils communautaires sont ouvertes au public et se déroulent à la maison communautaire au 48 rue de le Frelonnerie à Montlouis.

### Prochains conseils

- **Judi 23 mai à 18 h 30**
- **Judi 27 juin à 18 h 30**

N'hésitez pas à visiter régulièrement le site de Touraine Est Vallées et de prendre connaissance de toutes les actions proposées.

[www.touraineestvallees.fr/systeme/actualites/](http://www.touraineestvallees.fr/systeme/actualites/)

Quelques exemples d'infos que vous pouvez retrouver sur le site :

### VIE INTERCOMMUNALE

#### Surveillance des Dignes

Depuis le 28 janvier 2024, l'État a confié aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) l'entretien et la surveillance des digues. Pour la Communauté Touraine-Est Vallées, cela se traduit par la mobilisation de 24 agents volontaires qui auront pour mission de surveiller 20 km de digues. Après avoir été formés et entraînés, ces agents auront donc des rondes à effectuer par petits groupes après la prévision d'une crue. Lors de ces périodes sensibles, leur mission exceptionnelle et indemnisée sera d'observer la digue de jour comme de nuit pour s'assurer de sa bonne résistance. Si le niveau de danger devient trop important, les rondes s'arrêteront et les anomalies relevées sur le terrain seront analysées en cellule de crise et transmises à la Préfecture qui prendra le relai.

### GESTION DES DÉCHETS

#### Modification des horaires d'ouverture des déchetteries

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, les déchetteries intercommunales passent aux horaires d'été.

#### DÉCHETTERIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h.
- Samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

NB. Accès possible jusqu'à 15 minutes avant l'heure de fermeture.

#### DÉCHETTERIE DE VERNOU-SUR-BRENNE

- Lundi : 14 h à 18 h
- Mardi : 9 h à 12 h
- Mercredi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
- Jeudi : 9 h à 12 h
- Vendredi : 14 h à 18 h
- Samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

NB. Accès possible jusqu'à 15 minutes avant l'heure de fermeture.

## UNE LABELLISATION RENOUVELÉE

Labellisé « Territoires d'Industrie » depuis 2019, le Grand Est Touraine a retravaillé en 2023 son plan d'actions et soumis sa candidature pour la deuxième phase du programme.

Cette labellisation a pour objectif de réindustrialiser le territoire, d'accompagner les entreprises dans leurs mutations et de créer des synergies locales. (Exemple : la création du tiers-lieu « Le Rubixco » à Montlouis-sur-Loire.)



### En chiffres

**2** sites labellisés "Clés en Main" (zones prêtes à l'emploi pour les nouvelles entreprises qui s'installent)

**2** postes créés pour l'animation du programme



## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : UN EXERCICE EXCEDENTAIRE

Le compte administratif constate les résultats de l'année écoulée.

Le budget de notre commune comprend trois volets : Budget communal, Assainissement et CCAS.

Chaque budget s'articule autour de deux grands axes, Fonctionnement et Investissement

Budget communal

**Il ressort de la section d'investissement un déficit cumulé de :**

**= 454 437,92 €**

Cette somme doit obligatoirement être couverte par l'excédent de fonctionnement, d'où :

1 256 243,04 € - 454 437,92 € soit un résultat net de **801 805,12 €**

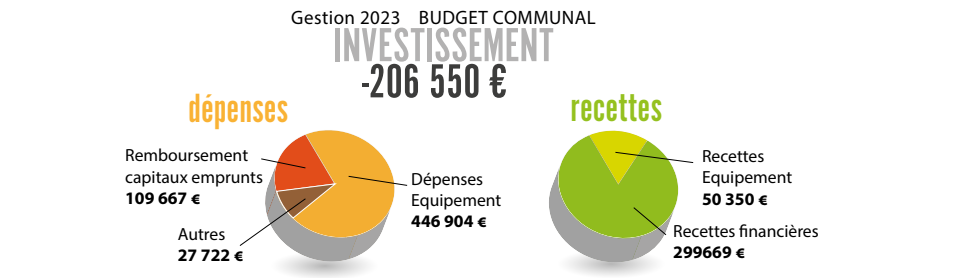
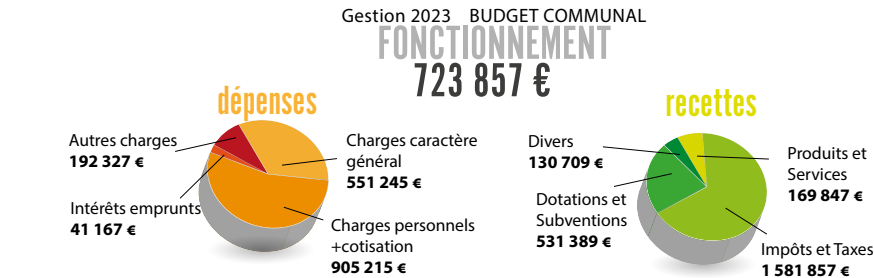
Ce montant sera affecté ensuite au budget 2024 selon le vœu des élus, soit en fonctionnement, soit

en investissement ou partiellement réparti entre les deux postes.

Ce bon résultat provient de la gestion rigoureuse, de la contrainte de nos dépenses énergétiques (maîtrise des températures dans tous les locaux, mutualisation et rationalisation des déplacements au service technique) d'une hausse moins importante que prévue du coût de l'énergie, mais aussi de l'effort consenti par nous tous via l'augmentation de nos taxes foncières.

Ceci va permettre d'inscrire des dépenses plus conséquentes en Investissement pour 2024 et de se projeter plus sereinement pour l'avenir.

Le budget CCAS qui prend en charges des demandes d'aide en urgences et permet la distribution de colis de Noël à nos aînés octogénaires.



## 2024 : LE BUDGET DES PROJETS

La construction d'un budget prévisionnel n'est pas chose aisée.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

**Rester au plus près de la réalité mais avec prudence**

**Maitriser les dépenses :** en Fonctionnement certaines sont incompressibles comme les charges financières relatives aux emprunts en cours, la masse salariale (salaires et charges).

D'autres sont maîtrisables (consommation énergétique, consommables...).

Prévoir les investissements en tenant compte des projets des différentes commissions, des impératifs récurrents tels que la voirie, le service incendie, l'entretien des bâtiments...

Et essayer d'envisager l'imprévu pour y parer.

**Dans ses grandes masses voici le budget primitif communal 2024 :**

En fonctionnement, pour les dépenses à caractère général, une hausse de 5 % adossée au taux d'inflation a été appliquée pour les fournitures et services. L'augmentation du coût de l'électricité est estimée à 10 % compte tenu de la baisse du dispositif amortisseur. Et en ce qui concerne les charges de personnel et cotisations sociales, l'évolution du point d'indice, l'augmentation des taux de cotisations et la prime exceptionnelle pouvoir d'achat ont été pris en compte.

Du point de vue des recettes, seule l'évolution des bases d'imposition prise par l'État est appliquée, la dotation globale de fonctionnement octroyée par l'État est maintenue. Cependant il à noter une réduction de la participation aux droits de mutation. Il n'y a pas de hausse de la fiscalité communale.

Et l'excédent 2023 est bien sûr reporté.

**En Investissement :** Outre les dépenses récurrentes (achat de matériel technique, administratif, grosses réparations, entretiens des bâtiments, voirie) sont inscrits les projets suivants : construction d'un mur de soutènement (Coteau de la Poultière), restauration de l'église ; poursuites des études rue Neuve, bassins versants, rénovation énergétique du groupe scolaire...

**Les recettes proviennent des ressources propres :** récupération de la TVA, la taxe d'aménagement, l'autofinancement et des ressources extérieures : subventions – solde de la subvention du F2D 2022 – et éventuellement le recours à l'emprunt.

**Il en résulte un besoin de financement de 1 350 100 € qui sera financé par :**

**Le résultat 2023 : 801 805,12 €**

**L'autofinancement 2024 : 349 221,00 €**

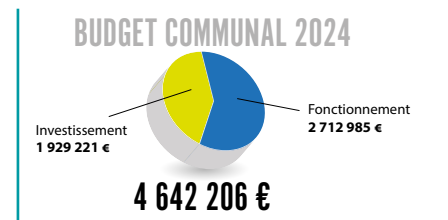
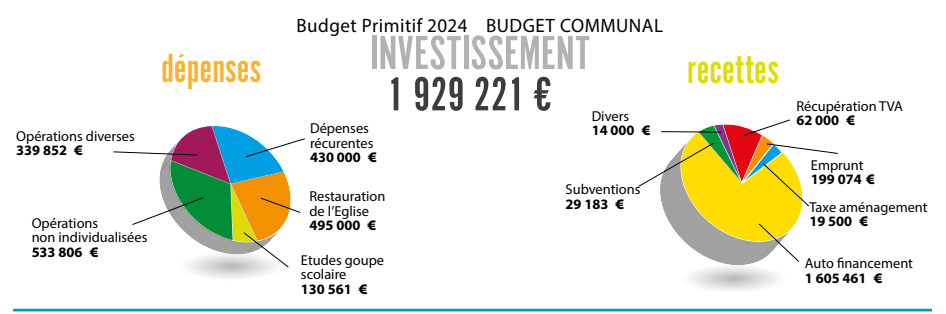
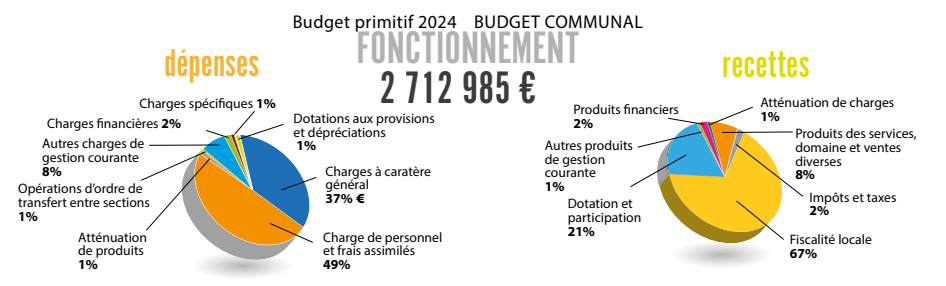
Il reste encore à financer 199 074 € qui le seront soit par les subventions demandées (dossiers déposés fin 2023 pour les travaux de restauration de l'église), mais dont la notification n'est pas encore parvenue, soit par un recours à l'emprunt inscrit pour l'équilibre du budget.

**Budget assainissement 2024 : 787 546,05 €**

Le budget assainissement est un budget annexe. Les crédits inscrits sont des sommes hors-taxes puisqu'il s'agit d'un SPIC (service public industriel et commercial). **À ce titre la norme comptable applicable n'a pas évolué, elle demeure en M49.**

**En conclusion, le budget primitif 2024 prévoit le début de grands projets qui se réaliseront sur plusieurs années, tels la rénovation énergétique du groupe scolaire, la restauration de l'église, les travaux rue Neuve...**

La commission Finances. ▲



**ENTREPRISE CHEVALIER**

- **Spécialiste des puits**  
Curage et recouvrement de puits  
Vente et installation de pompes
- **Maçonnerie générale**  
Neuf et rénovation / terrassement  
Garantie décennale
- **Renfort caves et falaises**  
Tirants / Split set / Carottages  
Grillage double torsion

18 rue de la République 06 07 79 62 39  
37210 NOIZAY entreprisechevalier37@orange.fr

**V. R. Taille de Pierre**  
Artisan tailleur de pierre  
Restauration et conservation du Patrimoine ancien

Taille de pierre - Maçonnerie traditionnelle  
Enduit à la chaux - Création et vente de pierre d'ornement

06 78 51 25 60 - 09 81 98 48 69

**123 AutoService** Les garagistes de confiance

**Val de Brenne Automobiles**  
Réparation toutes marques  
Véhicules neuf et d'occasion

**NOUVEAU**  
Pose de TOIT RELEVABLE  
www.vanstuff.fr

Avenue Guy Ignolin • 37210 VERNOU-SUR-BRENNE  
Tél. : 02 47 52 04 34 • Mail : valbauto@orange.fr

# QU'EST-CE QUE LA « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » ?



La transition énergétique s'entend comme le passage de notre mode de consommation et de production d'énergie actuel, essentiellement composé de ressources non renouvelables, vers un modèle énergétique plus durable et plus économique, qui se base sur l'exploitation de ressources renouvelables. Cette transition permet de faire face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, d'épuisement des ressources naturelles, d'évolution des prix, et également de respect de l'environnement.

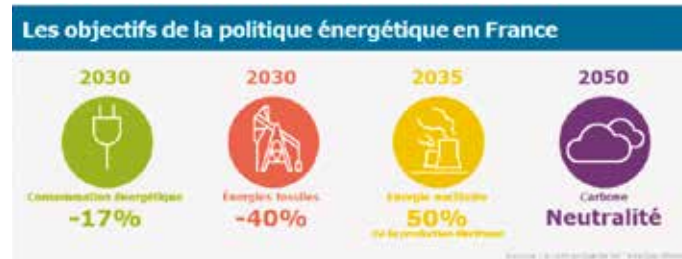
## Pourquoi la Transition énergétique est-elle nécessaire ?

La transition énergétique est donc un enjeu majeur, au niveau mondial pour faire face aux défis liés au changement climatique et à l'épuisement des ressources fossiles. Aujourd'hui, les principales énergies sont issues des ressources fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon...) et nucléaires. En France, La loi de transition énergétique promeut la production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie, hydroélectrique...), et ce pour la quasi-totalité des activités humaines : transports, industries, éclairages, chauffage etc.). Cela passe par une diversification progressive du « bouquet énergétique ».

Cependant, pour mettre en œuvre cette transition de manière efficace, il est crucial d'impliquer tous les acteurs de la consommation énergétique : les foyers, les entreprises, les collectivités et notamment les municipalités.

## Les Mairies sont concernées donc vous êtes concernés

L'enjeu pour les Mairies est multiple : réduire la facture énergétique en repensant aux sources d'énergies, mais aussi de s'inscrire dans un fonctionnement durable pour faire face à l'épuisement des ressources naturelles... Notre commune n'échappe pas à cette nécessité. Beaucoup de nos bâtiments ont été construits dans les années 70. Pour cette période, cela signifie



souvent des murs en béton non isolés, des fenêtres en simple vitrage et des chaudières fioul odorantes et bruyantes. On parle de passoires énergétiques qui doivent aujourd'hui être remises en conformité au plus vite (Salle des Fêtes, Gymnase, Dojo, Mairie ; groupe scolaire... La Municipalité se doit d'agir pour maintenir son attractivité en restaurant ces bâtiments. Mais aussi pour alléger au maximum la facture énergétique.

En plus de cette initiative guidée par le bon-sens, les collectivités doivent tenir compte depuis juillet 2019 du dispositif « Eco Énergie tertiaire ». Ce dispositif impose par décret des obligations et objectifs de réduction de consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Ce décret tertiaire s'applique aux collectivités territoriales (voir encadré ci-contre)

De nombreuses actions peuvent être mises en place dans les mairies pour réduire les besoins énergétiques, Voici quelques exemples de solutions concrètes dans le cadre de la transition énergétique :

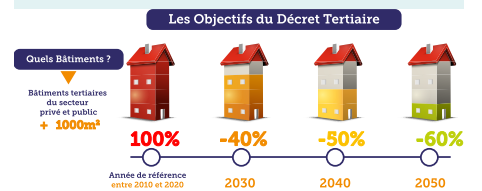
1. Énergies Renouvelables
2. Efficacité Énergétique
3. Mobilité Durable
4. Stockage de l'Énergie



VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > ENVIRONNEMENT > TRANSITION ÉCOLOGIQUE > LES ÉNERGIES > LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



## LE DÉCRET TERTIAIRE, QU'EST-CE C'EST ?



Pour mener à bien cette politique du « mieux consommer » et ainsi réduire la facture énergétique, le gouvernement a créé un dispositif visant la rénovation des bâtiments tertiaires (bureaux, hôpitaux, enseignement, commerce, etc.).

**Le décret tertiaire** : Une obligation de réduction de la consommation est instituée et implique les mairies.

Ce dispositif vise à réduire la consommation d'énergie dans le secteur tertiaire, qui inclut les bâtiments des collectivités locales. Les principaux points concernant le décret tertiaire et les collectivités sont les suivants :

1. **Objectifs de réduction** : Le décret fixe des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale pour les bâtiments tertiaires, y compris ceux des collectivités. Ces objectifs sont établis en fonction de la consommation d'énergie par mètre carré et par an.
2. **Bâtiments concernés** : Les bâtiments visés comprennent ceux à usage administratif, d'enseignement, de santé, de culture, de sport, de commerce, etc.
3. **Échéances** : Le décret définit des échéances pour atteindre ces objectifs de réduction. La première étape peut concerner l'année 2030.
4. **Actions à entreprendre** : Les collectivités locales, en tant que propriétaires ou utilisateurs de bâtiments tertiaires, sont tenues de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. Cela peut impliquer l'installation de dispositifs de régulation, l'utilisation d'énergies renouvelables, et d'autres actions visant à réduire la consommation d'énergie.
5. **Sanctions** : Des sanctions peuvent être prévues contre les contrevenants ne respectant pas les obligations du décret.

## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE NOUVELLE OBLIGATION

Rappel du contexte : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé pour tous les professionnels et les particuliers. Le compostage devient obligatoire.

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. Le tassement des déchets provoquent la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère.

À l'inverse, la valorisation organique via le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en matières valorisables.

Le secret pour un compost bien maîtrisé, l'équilibre entre la matière carbonée (bois,

branchages, feuilles mortes), la matière azotée (tontes de pelouse, épluchures de légumes et de fruits), l'eau (maintenir une humidité constante), l'oxygène (aérer souvent la matière) et la présence de lombrics et divers insectes.

La communauté de communes TEV a, pour compétence, la gestion des déchets. Elle a mis à disposition de la commune un ensemble de composteurs l'année dernière au restaurant scolaire.

**320 composteurs individuels** ont également



été distribués aux habitants de Vernou-sur-Brenne du 27 février au 2 mars afin d'équiper nos jardins et potagers. (photo1)

**Point d'apport volontaire de biodéchets : le petit nouveau !**

Un nouveau point de collecte de biodéchets, rue Jacqueline Joubert Fournier dans le centre-bourg vient d'être installé. Il est destiné aux administrés qui n'ont pas la possibilité de composter sur place. Une brochure explicative sera diffusée et distribuée. L'enlèvement se fera une fois dans la semaine par un véhicule de la communauté de commune. (Photo 2)

**Le CMJ en renfort ! Le conseil municipal des jeunes au cœur de l'action.**

Le 19 avril débutera notre premier marché nocturne de la saison, un stand de tri pensé et organisé par les jeunes Vernadiens sera installé sur la place afin de diriger les « noctambules » vers les bons gestes de tri.

## LA DIGUE, ÇA VA BOUGER !

Les études conduites par la Communauté de Communes depuis quelques années en collaboration avec la commune de Vernou permettent d'envisager l'entrée en phase opérationnelle en 2024 afin de régulariser le système d'endiguement en conformité avec le niveau de protection assigné à l'ouvrage qui correspond à une cote NGF de 52,20 m et à un débit de 63 m<sup>3</sup>. Pour mémoire, la digue présente une hauteur maximale de 2,5 mètres et une longueur de 1 300 mètres.

Elle comporte deux bouchures et a vu sur certaines portions se développer une végétation diffuse et importante.

Vous pourrez constater dans les semaines à venir des interventions sur ces deux axes co-financées par la commune et la TEV.

### Les Batardeaux

Deux bouchures, l'une située rue de la République et l'autre rue Aristide Briand, ont été édifiées historiquement afin de faire face aux crues de la Brenne. Elles pouvaient être fermées à l'aide de deux rangées de poutres en bois au sein desquelles des sacs de sable devaient être positionnés. Elles sont actuellement stockées dans un local communal peu adapté.

Le système est aujourd'hui très peu maniable, difficilement accessible, peu opérationnel en raison de l'effet du temps sur le caractère rectiligne des batardeaux, aussi le système de fermeture sera modifié dès le 1er semestre 2024.

Des matériaux plus légers et une technologie plus avancée permettront des mises en place effectives à l'intérieur de délais extrêmement courts.

### La végétation

Dès 2022, l'Office National des Forêts avait été sollicité afin de restituer un plan de gestion de la végétation sur la digue de Vernou.



À l'époque, cette étude qui fait l'objet d'une actualisation, avait conclu à :

- L'existence de nombreux bois morts
- Certains érables, présents majoritairement dans cet environnement, et certains frênes sont touchés respectivement par la maladie de suie et par la chalarose. Ils devront en conséquence être abattus
- De manière plus générale, l'abattage de sujets sera rendu nécessaire en raison de l'état sanitaire (arbre mort/Blessure en bas de tronc/Champignons/Problèmes de stabilité/Mauvais ancrage dans la digue etc.).

- Des opérations moins lourdes d'élagage, d'étagage, de surveillance des charpentières seront également conduites.

Ces opérations seront conduites également en 2024, sous la responsabilité de la communauté de commune et cofinancées par les deux entités. ▶

## INFORMATION SUR L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

### Il existe 2 cas de figure :

**1.** Dans le cadre de son programme de maintenance du réseau électrique, Enedis intervient tous les 2 à 3 ans pour s'assurer que la végétation soit à distance réglementaire et que le réseau soit en sécurité.

Enedis intervient alors indifféremment sur le

domaine public ou privé, et quel que soit l'âge de l'arbre par rapport au réseau. Ces travaux sont entièrement à la charge d'Enedis.

**2.** Entre ces programmes de maintenance, les règles de responsabilités ci-dessous s'appliquent :

- Il appartient alors au propriétaire ou à l'occupant dont cela serait sa responsabilité d'entretenir sa végétation à ses frais.
- Et à Enedis d'entretenir la végétation qui est de son ressort.

### À noter que le traitement des branches coupées et le suivant :

**1<sup>er</sup> cas :** la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public : les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**2<sup>e</sup> cas :** la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine privé : les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**3<sup>e</sup> cas :** la végétation est en domaine public : les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

Pour les particuliers qui voudraient faire élaguer à proximité des réseaux électriques, il faut commencer par faire une DT-DICT, c'est obligatoire : Le propriétaire envoie une Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT/DICT) à ENEDIS et après réception d'informations sur les mesures de sécurité de la part d'ENEDIS, la prise en charge des coûts de travaux revient au propriétaire.

Parfois les élagueurs font la démarche de DT/DICT et intègre cette prestation dans leur devis.

**Ci-joint le lien pour faire cette déclaration obligatoire : [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)**  
**Pour plus d'aide, contactez le service d'ENEDIS au 02 47 48 51 08 ([drcentre-dtdict@enedis.fr](mailto:drcentre-dtdict@enedis.fr))**

## VERNOU SOUTIENT LES AGRICULTEURS !

Soutien de la première heure de nos agriculteurs, qui dénoncent un monde qui marche sur la tête, Jeunes agriculteurs et élus Vernadiens ont remonté les manches et remis les panneaux de la commune à l'endroit pour

éviter à nos services de le faire. Un échange sur la situation du monde agricole a été ensuite organisé en invitant les médias afin que les Jeunes agriculteurs puissent faire passer leur message.



## « TOUS AU TRAVAIL »

Un chantier que peu de Vernadiens connaissent... La cour de l'école maternelle poursuit sa transformation. Suite à la démarche de parents d'élèves de participer au concours du budget participatif du département (merci aux votants et Claire Dozinel d'avoir porté le projet) et à la volonté de la municipalité d'améliorer les cours d'école, a été décidé, sous la houlette de notre directrice Elsa Le Saux-Pénault d'organiser une journée participative atelier.

C'est donc le 23 février que nos tous petits ont pu aider nos services techniques à planter quelques fleurs dans la cour d'école. Ils ont également participé à d'autres ateliers (sport, danse, pâtisserie...)

Cette journée s'est terminée par une inauguration officielle en présence de madame le Maire et d'un moment convivial.

Équipe enseignante, agents communaux, parents et grands parents d'élèves, élus municipaux, tous unis pour nos petits vernadiens.



## POINT D'ÉTAPE TRAVAUX DE LA RUE NEUVE

La commune de Vernou-sur-Brenne souhaitait organiser une réunion d'étape très importante relative aux travaux de requalification de la rue Neuve regroupant l'ensemble des acteurs de ce projet, experts / administrés / professionnels riverains / élus. Ce fut chose faite le 23 janvier 2024 à la Salle des Fêtes de Vernou. Un point d'étape s'imposait au vu d'un premier diagnostic posé sur la base de nombreuses expertises et préconisations techniques. Grâce à la présentation de la société assistant la commune à la maîtrise d'ouvrage (URBATERRA) et des travaux d'expertise conduits par ARTELIA dans le cadre de la gestion de nos bassins versants, le public présent venu nombreux a pu s'informer des différentes solutions possibles.

Divers sujets importants comme les coûts et

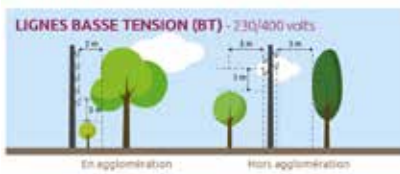
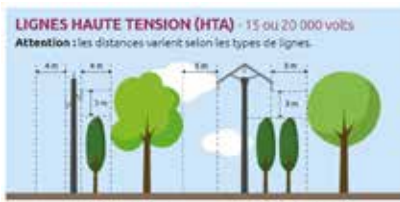


les contraintes de circulation ont été soulevés et débattus.

Comme toujours, la réunion s'est clôturée par un moment convivial autour d'un verre de l'amitié, offrant l'opportunité de poursuivre les échanges de manière informelle.

### Comment réaliser l'élagage ?

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

**Distance de sécurité**  
 L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation par le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir :

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

## ENFANCE ET JEUNESSE UN CHALLENGE D'AUTO-STOP À TRAVERS TOURAINNE-EST VALLÉES

## CULTURE LES CONFÉRENCES

Pour la nouvelle équipe élue en 2020, Mme Devallée a voulu une commission culture. Vaste sujet, multiples définitions, et champ libre pour créer. Les ateliers des masques et des sacs à pain ont montré leur grande utilité. La fête de la musique a été mise sur pied et évolue pour le plaisir de tous. Le festival annuel de Jazz en vallée de Brenne et Cisse est soutenu pour qu'il puisse perdurer. Les journées du patrimoine résistent. Les randonnées inter-villages ont été encouragées et suivies par notre commission.

La nuit de la lecture nationale a trouvé écho auprès de nous et poursuit son bonhomme de chemin avec la collaboration de la bibliothèque. Des conférences sur des thèmes différents sont proposées périodiquement.

Les annonces sont faites par affichage chez les commerçants, panneau pocket, site de la mairie, facebook !

La culture c'est aussi la curiosité et le partage, alors on compte sur vous par votre présence et pour vos propositions. ▶

## DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFI ALIMENTATION : DES ATELIERS POUR MIEUX MANGER SANS SE RUINER



**Samedi 20 avril 14 h-16 h :** Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Monnaie, Rencontre avec la productrice maraîchère « le jardin de la maison rouge » D'où vient ce que je mange ? Le bio c'est quoi en fait ? Comment sont produits mes fruits et légumes ? Autant de questions que vous avez pu vous poser et auxquelles nous vous proposons de répondre en partant à la rencontre de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) de Monnaie et en visitant l'exploitation maraîchère de Mathilde Colin « le jardin de la maison rouge »

**Samedi 1<sup>er</sup>, juin 15 h-17 h :** La Petite Epicerie à Chançay – cuisiner les légumineuses

Vous ne connaissez pas les légumineuses ? Vous ne savez pas comment les cuisiner ? Vous aimeriez en savoir plus ? Venez découvrir de nouvelles recettes. ▶

## VENDREDI 19 AVRIL : LA VILLE AUX DAMES MOBILITÉS

La Communauté Touraine-Est Vallées vous invite à un apéro-ciné avec la diffusion du film documentaire « Les roues de l'avenir », précédée d'un buffet convivial.

Quelle est la place du « vélo » dans notre société ? Bien plus qu'un simple moyen de transport, c'est un formidable moteur de la transition.

Ce film va vous donner envie de vous mettre en selle ! Vous êtes invité à relever le défi collectif « viens avec une personne non convaincue »

**- 17 h à 20 h :** marquage bicycode et contrôles techniques (gratuit)

**- 20 h à 22 h :** buffet convivial et projection du film

## LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PASSENT PAR NOTRE VILLAGE

Comme vous le savez, les JOJ débarquent en France cet été. Notre pays sera prêt pour accueillir cet événement planétaire et historique. Notre village a été désigné par le conseil départemental pour être une étape de présentation d'un sport olympique.

En effet, Vernou fait partie des sept villages d'Indre-et-Loire qui va accueillir un comité sportif pour promouvoir un sport olympique.

Le volley-ball sera à l'honneur. La date retenue est le mercredi 3 juillet (de 9 h à 18 h) dans différents endroits de la commune autour du centre-bourg (place du Centenaire, place Saint-Vincent, gymnase) et peut-être d'autres endroits en fonction de la météo.

Des démonstrations de volley-ball auront lieu tout au long de la journée et bien sûr seront accessibles par toutes et tous en partageant les activités de sport adapté.

Des communications et plus d'infos vont circuler et nous serons à même de vous donner plus d'informations sur le programme complet de cette journée. Tout le monde est attendu, enfants des écoles, associations, CMJ, vernadiens, vernadiennes, commerçants, artisans, clubs de sport, etc.)

Alors, je vous donne rendez vous le mercredi 3 juillet pour partager ce moment sportif, convivial et ouvert à tous. ▶

**Atelier de créations sur-mesure & coutures, réparations et retouches**

13 rue du coteau de la poultière  
37210 VERNOU-SUR-BRENNE

06 61 61 46 58 [fb.com/couturedanges1](https://www.facebook.com/couturedanges1)  
couturedanges@outlook.fr [instagram.com/couture\\_d\\_anges](https://www.instagram.com/couture_d_anges)

### CMJ

Au début de ce mandat, nous avons mis en place le premier CMJ de la commune. Pour démarrer, nous nous étions appuyés sur l'école et les enseignantes de CM1 et CM2 afin de communiquer auprès des élèves. Nous remercions Mmes Provost et Lion qui nous ont aidés à mettre en place la première équipe. Forts de cette expérience, nous avons souhaité ouvrir la tranche d'âge des participants. La nouvelle équipe du CMJ se compose de dix jeunes scolarisés du CM2 à la terminale. Nous essayons de leur faire découvrir le rôle des différents acteurs de la municipalité (visite des services techniques et participation à un conseil municipal). C'est aussi pour eux l'occasion de rencontrer d'autres CMJ notamment lors du congrès des maires d'Indre-et-Loire auquel sont invités tous les CMJ du département. Nos jeunes conseillers pourront visiter le



conseil départemental et l'Assemblée nationale. Ces expériences leur permettent de vivre ce qu'ils apprennent en éducation morale et civique à l'école.

Ils ont aussi été à l'initiative d'améliorations pour le village avec, par exemple, de nouveaux passages piétons. Vous les retrouverez sur les marchés gourmands de 2024 pour un projet autour du tri des déchets. ▶

**LES AFFRE ATOUVERT**  
PAYSAGISTE . ENTRETIEN . ÉLAGAGE

**EXPERTS DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DE VOS ESPACES EXTÉRIEURS.**

- TAILLE DE HAIES.
- TONTES.
- ENTRETIEN JARDIN.
- PLANTATION.
- POSE DE TERRASSE.
- ÉLAGAGE.
- CLÔTURES.
- AMÉNAGEMENT PAYSAGER.

50% DE CRÉDIT D'IMPÔTS

SI services à la personne

atouvert.fr

8 Chemin de la Borde, 37210 Vernou-sur-Brenne

02 47 52 68 52

**CARROSSERIE TONY**  
CARROSSERIE ET PEINTURE TOUTES MARQUES

Tony BERTRAND

02 47 65 40 58  
contact@carrosserie-tony.fr  
www.carrosserie-tony.fr

4, Z.A. de Launay 37210 Vernou-sur-Brenne

## Etat civil

### NAISSANCES :

21 novembre 2023 : Joseph DAVIAUD  
3 janvier 2024 : Maya PIRES  
3 janvier 2024 : Martin ALBERT  
5 janvier 2024 : Marley FRANGNE  
18 janvier 2024 : Charline BRUN

### MARIAGE :

23 décembre 2023 : M SERRA  
Jessie et Mme DELMAS Guilhermina

### DÉCÈS :

25 novembre 2023 : Maurice GRAVIOU (93 ans)  
10 décembre 2023 : Hermine DAGET veuve MARX (95 ans)  
21 décembre 2023 : Denise GASNIER (83 ans)  
5 janvier 2024 : Huguette MAGOUTIER veuve BOUSSOT (97 ans)

5 janvier 2024 : Ginette DESVILLETES veuve NICAUD (97 ans)

6 janvier 2024 : Madeleine RENOUD épouse MARMONT (92 ans)  
9 janvier 2024 : Jean SIFOUANE (43 ans)

17 janvier 2024 : Yvette GOUGEON veuve BLATEAU (95 ans)

24 janvier 2024 : Paulette ACHTE veuve BENTOLILA (93 ans)

29 janvier 2024 : Michel TURPIN (81 ans)

6 février 2024 : Marguerite RIVIERE veuve MOTREUIL (88 ans)

7 février 2024 : Henri DUBOIS (95 ans)

3 mars 2024 : Rose GAILLARD divorcée HARDOIN (91 ans)

7 mars 2024 : Josette VEYSSIE veuve MOREAU (73 ans)

16 mars 2024 : Robert PINAULT (93 ans)

## 101 ANS



Le 15 janvier 2024, Pascale Devallée, Maire et sa 1<sup>re</sup> adjointe Claude Ferrand se déplaçaient chez M. Favier pour honorer ses 101 ans. Un accueil chaleureux leur fut réservé, un thé délicieux offert et surtout une conversation et les souvenirs de ce monsieur, intarissable, qui méritait davantage de temps encore pour l'écouter. Tous nos vœux de bonne santé et longévité à M. Favier.

## DIMANCHE 3 MARS REPAS DES AÎNÉS

Grande animation dans la salle des fêtes : le traditionnel repas des aînés attendait l'ensemble des Vernadiennes et Vernadiens septuagénaires et plus... ou pas... (suivant l'âge des conjoints) accueillis par Mme Pascale Devallée, entourée d'élus.

La salle avait été préparée par les petites mains des élus et membres du CCAS et de jolies tables dressées.

Une joyeuse ambiance s'installe, l'apéritif, préparé par Yvette, est servi par une petite armée de jeunes Vernadiens souriants, ravis d'offrir auprès de leurs aînés pour servir le délicieux repas concocté par la Maison Tardivon. L'ambiance musicale est assurée par Manuela et Sébastien, Vernadiens eux aussi.

Furent mis à l'honneur : Mesdames Boue et Couaspeau (ancienne buraliste de Vernou), Messieurs Bellanger, Morier et Pigeonnat.

Qui illustrent parfaitement la devise de Vernou : un village où il fait bon vivre... longtemps... !





### Valentin Delasalle

Réparateur indépendant  
Mac • PC • iPhone • iPad

06 • 99 • 09 • 10 • 03  
hello@pac-mac.fr  
www.pac-mac.fr

**CHAVIGNY**  
Showroom

**CARRELAGE  
DRESSING  
MENUISERIE  
SALLE DE BAINS  
TERRASSE**

**02 47 32 39 85**  
RUE DU BOIS DE PLANTÉ  
SAINT-PIERRE-DES-CORPS

**SIMULEZ  
VOS PROJETS  
EN 3D !**



# AGENDA

## des sorties

Vous pouvez retrouver l'agenda actualisé sur le site internet de la commune : [www.vernou-sur-brenne.fr](http://www.vernou-sur-brenne.fr)

- Mer 01/05 | Course - Vélo Sport de Monnaie
- Jeu 02/05 | Exposition - Une Œuvre, un Regard
- Ven 17/05 | Marché des Tablées vernadiennes
- Sam 01/06 | Stade : Vernou sur bringue - Vernou en fête
- Ven 07/06 | Stade JO 2024 - Eypad
- Sam 08/06 | Élections européennes
- Dim 09/06 |
- Ven 14/06 | Spectacle - École maternelle Vernou
- Sam 15/06 | Stade : Kermesse - APEERL
- Ven 21/06 | Marché des Tablées vernadiennes
- Sam 22/06 | Spectacle - En AC'Corps
- Dim 23/06 |
- Sam 29/06 | Stade - Guinguette - VDB Football Club  
Gymnase - Fête du club - USV Judo
- Mer 03/07 | Manifestation Jeux Olympiques
- Jeu 04/07 | Vernou's Day - ACAV
- Dim 07/07 | Stade - Brocante CDJ37
- Ven 19/07 | Marché des Tablées vernadiennes
- Lun 22/07 |
- Ven 23/08 | Gymnase - Tournoi de tennis Vernou
- Mar 23/07 | Repas d'été - Joie de Vivre
- Sam 27/07 | Stade - Rallye VDBC
- Dim 28/07 |
- Mer 31/07 | Don du sang
- Sam 03/08 | Barbecue - Val de Brenne Compétition
- Sam 30/08 | Gymnase - La Vernadienne - ASNVB
- Sam 31/08 | Cinéma Plein Air

Journal gratuit - avril 2024 - 1 700 exemplaires

Directrice de la publication : Pascale DEVALLÉE

Comité de rédaction : commission communication de la commune de Vernou-sur-Brenne

Réalisation : Projectil Sogepress - Régie publicitaire : Projectil Sogepress

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



# Caloréa

Votre spécialiste chauffage,  
plomberie, énergies renouvelables

Tél. 06 68 15 00 06  
LOYAU Thomas

